

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Vie Associative et des Relations Internationales

Vie Associative

REF : DVARI2011017

Signataire : CS/RH

OBJET : Subventions à des associations dans le cadre d'une aide à la création d'emplois

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 1111-2, L1611-4, L 2313-1-1, L2251-3-1,

Considérant l'intérêt que la municipalité porte au dynamisme de la création d'emplois dans les associations situées sur son territoire,

à la majorité des membres du conseil, M. Augy membre du groupe "Union pour un Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenu

DELIBERE :

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

- 5000 euros à l'association *Compagnie Etincelles* pour le maintien d'un emploi tremplin de 35h hebdomadaires en partage avec l'association *Aubercaïl* ;
- 2000 euros à l'association *les Artistes sans frontières* pour le maintien d'un emploi C.U.I. (Contrat Unique d'Insertion) ;
- 4200 euros à l'association *CMA Tennis* pour la reconduite de deux contrats d'aide à l'emploi ;
- 2000 euros à l'association *CMA Judo* pour la création d'un contrat d'aide à l'emploi ;
- 4200 euros à l'Association Sportive de la Jeunesse d'Aubervilliers (A.S.J.A) pour la reconduite de deux contrats d'aide à l'emploi.

La dépense est inscrite au budget communal à l'imputation 306/6574/025.

le Maire

Reçu en Préfecture le : 30/09/2011

Publié le : 29/09/2011

Certifié exécutoire le : 30/09/2011

Pour le Maire
L'Adjoint délégué